

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_016

Objet : Arrêté de Stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise SARL COSTA en date du 2 février 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de réfection de toiture,
Parking du 8 mai 1945.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, il convient de réserver 6 places de stationnement sur le parking du 8 mai 1945 afin de permettre l'installation et la sécurisation d'un échafaudage avec la mise en place de barrières HERAS durant les travaux de réfection de toiture
du Lundi 12 Février 2024 au Lundi 26 Février 2024.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.
Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,

A Scionzier, le 02/02/2024

Le Maire
Sandro PEPIN

